

COMMUNIQUÉ

Appel à la conscience universelle pour sauver Baalbeck, patrimoine mondial de l'Unesco en danger

Nous, les soussignés – institutions culturelles et organisations spécialisées, archéologues et experts en patrimoine, universitaires, écrivains, artistes et citoyens du monde –, lançons un appel solennel et urgent à toutes les parties prenantes du conflit au Moyen-Orient, qu'il s'agisse des États, des acteurs non étatiques, des organisations internationales ou des communautés locales, afin d'exiger une action immédiate pour sauver la ville de Baalbeck et son complexe archéologique, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1984.

L'inaction face à cette menace représente un risque irréversible pour un trésor humain et culturel d'une portée inestimable. Baalbeck porte en elle l'écho de près de 10 000 ans d'histoire, un témoin vivant des époques du bronze, cananéenne, hellénistique, romaine et arabe. Ce site exceptionnel, avec ses environs, forme un complexe archéologique gigantesque, abritant certains des temples les plus majestueux jamais édifiés, et parmi les mieux conservés au monde. La grandeur de Baalbeck ne réside pas seulement dans ses merveilles architecturales, mais dans son rôle stratégique en tant que carrefour vital des échanges économiques, diplomatiques et culturels qui ont façonné le monde antique. Ainsi, Baalbeck incarne un symbole profond de notre héritage commun et de notre humanité partagée.

Le patrimoine culturel du Liban, dans sa totalité, est gravement menacé par des attaques récurrentes sur des villes antiques telles que Baalbeck, Tyr et Anjar – toutes inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco – ainsi que sur d'autres sites historiques irremplaçables. Le patrimoine culturel est un trésor inestimable de sagesse, un pont vivant entre notre passé et notre avenir, qui tisse l'âme même de l'humanité et éclaire notre chemin commun. Il est de notre devoir urgent et collectif de le protéger, ou qu'il se trouve. L'inaction aujourd'hui condamnera de manière irréversible un héritage commun, dans la lignée des pertes tragiques que le monde a déjà vécues à Palmyre, Mostar, Bamiyan et ailleurs. A cette fin, nous appelons :

L'Unesco et ses organes spécialisés, en particulier le Comité du patrimoine mondial, à honorer leurs obligations morales et juridiques en imposant sans délai une « zone de non-cible » autour de ces sites, en déployant des observateurs internationaux et en appliquant rigoureusement les mesures prévues par la Convention de La Haye de 1954 pour la protection du patrimoine culturel en période de conflits armés. Les États disposant de l'influence nécessaire sur les parties belligérantes, à utiliser toute leur force diplomatique et militaire pour a) stopper sans délai toutes les actions militaires menaçant la destruction ou la détérioration de ces sites, b) garantir la mise en place d'une

protection totale autour de ces lieux pour prévenir le vol, le vandalisme et toute forme de dégradation, et c) imposer des sanctions sévères contre toute hostilité visant ces sites et leurs environs.

Les organisations internationales et les banques multilatérales de développement, à faire de la protection de ces sites une priorité absolue dans leurs agendas de financement, en allouant des ressources substantielles pour restaurer et préserver leurs structures et leurs environs, et en renforçant leur résilience face aux menaces futures. Enfin, nous appelons solennellement tous les hommes et femmes de bonne volonté – archéologues, experts en patrimoine, écrivains, musiciens, artistes, figures culturelles et leaders d'opinion mondiaux – à prendre pleinement conscience de l'ampleur du péril qui menace l'un des sites les plus symboliques de l'humanité. Nous vous implorons de mobiliser toutes celles et tous ceux qui ont le pouvoir de traduire cette urgence en actions concrètes, et de soutenir, sans plus attendre, les communautés locales qui, chaque jour, luttent pour préserver leur héritage au profit des générations à venir. Il est impératif que nous sauvions, dès aujourd'hui, ces trésors irremplaçables de notre humanité commune. Le silence face à cette menace serait une trahison. Ne fermons pas les yeux, élevons nos voix avec force et détermination.

Cet appel lancé le 8 novembre 2024 a rencontré rapidement un large écho. Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement les 355 personnes contactées qui y ont répondu favorablement. Ci-dessous, la liste des signataires, par ordre alphabétique.

Table with 4 columns: Prénom, Nom, Institution, Titre/Fonction. Lists 355 signatories from various international institutions and organizations.

Suite à la décision de l'Unesco le 18 novembre 2024 de placer 34 sites libanais sous protection renforcée puis la mise en place d'un cessez-le-feu, nous avons clôturé la réception des signatures. Nous espérons que cette lettre conduira à un accord durable, permettant à notre peuple de vivre en paix et de préserver notre patrimoine culturel et historique, un trésor universel.

L'initiative a été lancée par Change Lebanon, en partenariat avec le Festival international de Baalbeck, la Fondation nationale du patrimoine, Gaia-Heritage et The Lebanese British Friends of the National Museum.

CHANGE LEBANON logo and Festival International de Baalbeck logo. Includes text in Arabic: 'مهرجانات بعليكم الدولية' and 'FESTIVAL INTERNATIONAL DE BAALBEK'.

UNESCO logo and text in French: 'Monsieur Hadi ANTOUN, Président Change Lebanon, 2 Quai des Célestins, 75004 PARIS. 29 novembre 2024. Secteur de la culture. Le Sous-Directeur général. Ref: CLTWH/9549241129. Monsieur. Au nom de la Directrice générale, j'accuse réception de votre lettre datée du 18 novembre 2024 et de l'appel à la conscience universelle pour sauver Baalbeck Patrimoine mondial de l'Unesco en danger. Comme vous le savez, l'UNESCO entretient avec le Liban une relation riche et profonde. Au cours des dernières années, l'UNESCO a soutenu la sauvegarde des biens culturels du Liban à travers son initiative phare URBANISAT, conformément à son mandat et à ses conventions internationales, notamment la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial. Dès le début des hostilités au Liban, l'UNESCO a suivi de près l'impact sur les sites du patrimoine culturel du Liban, notamment à Baalbeck, y compris par le biais d'experts satellites, en partenariat avec l'agence UNIR/UNISAT, conformément à son mandat et à ses conventions internationales, notamment la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial. Sous les auspices de l'UNESCO, une réunion extraordinaire du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit a été organisée le 18 novembre 2024 au Siège de l'Organisation. Elle a conduit à l'inscription de 34 sites culturels libanais sur la Liste indicative des biens culturels sous protection renforcée. Le Comité a également approuvé la demande d'assistance financière internationale présentée par le Liban pour soutenir des mesures préventives et de gestion des risques. Dans ce cadre, et en matière de culture, trois domaines prioritaires d'action ont été retenus conjointement avec les autorités libanaises: fournir une expertise et un soutien technique à la Direction générale des Antiquités et à la mise en place d'une unité d'urgence; documenter, surveiller et évaluer les dommages causés au patrimoine culturel, ainsi qu'aux espaces et institutions culturelles; et évaluer les besoins à mettre en œuvre des mesures préventives et urgentes notamment en ce qui concerne les collections muséales et le patrimoine mobilier en vue du stockage et du transfert en des lieux sûrs, lorsque nécessaire. La Directrice générale de l'UNESCO a récemment échangé avec le ministre des Affaires Étrangères du Liban à ce sujet au Siège de l'Organisation à Paris. L'UNESCO assure sa disponibilité à apporter tout le soutien et l'expertise nécessaires, dans le cadre de son mandat, afin de répondre aux besoins urgents en matière de conservation. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération. Ernesto Ottone R.